

Réflexion sur les enjeux de la prochaine négociation

Négociation 2015

Regroupement cégep

Notre convention collective prendra fin le 31 mars 2015. Déjà, nous devons préparer nos demandes sectorielles en vue d'un dépôt en octobre 2014, comme le prévoit le Code du travail. Cet exercice s'inscrit dans un cadre plus large : celui de la négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic. Dans son document de réflexion intitulé *Les services publics : une vision pour le Québec*, le Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP) dont fait partie la FNEEQ, ancre les négociations à venir dans la perspective de la valorisation des services publics et de la nécessité d'en assurer la pérennité pour favoriser une plus grande équité sociale. Le CCSPP identifie deux chantiers en vue des prochaines négociations : l'amélioration de la rémunération et celle des conditions de travail. C'est ce second chantier, et plus précisément la question de l'organisation du travail, qui fera l'objet des négociations à la table sectorielle. Les axes dégagés par le CCSPP pour valoriser les services publics se traduisent de manière très concrète dans la pratique enseignante. En effet, travailler à une meilleure gestion des services publics, au renforcement des programmes de formation continue et à la lutte à la monopolisation du pouvoir par des structures d'encadrement font directement écho aux enjeux qui nous préoccupent.

Afin d'amorcer la préparation des prochaines négociations, il nous faut réfléchir et débattre des orientations qui en feront l'objet. C'est dans cette optique que s'inscrit ce document qui offre une réflexion et une base de discussion autour de cinq grands enjeux qui pourraient faire l'objet de la prochaine négociation: la place des cégeps dans le système d'éducation québécois, l'autonomie professionnelle, la précarité, la tâche d'enseignement ainsi que le financement et les ressources. C'est à partir d'une vision commune de ces grandes orientations que nous pourrons dégager des demandes plus précises, après consultation des assemblées générales.

La place des cégeps dans le système d'éducation québécois

En intégrant le réseau des cégeps au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), le gouvernement québécois a encore une fois reconnu explicitement l'appartenance de l'enseignement collégial à l'enseignement supérieur. Pourtant, les cégeps et leurs programmes font face de façon récurrente à de nombreuses attaques, certaines venant du gouvernement lui-même. On n'a qu'à penser au Conseil du trésor qui, tout récemment, dans le cadre de l'exercice de relativité salariale, déqualifiait notre profession, sans reconnaître l'ensemble de nos tâches et la complexité de celles-ci.

Mais il nous faut également combattre l'effritement du réseau collégial notamment face au discours d'internationalisation qui tend à le dévaloriser simplement du fait de son originalité. Il faut défendre le caractère unique, la pertinence et le dynamisme des cégeps. On peut aussi penser aux attaques auxquelles font face plusieurs programmes. Dans certains cas, on ne nous reconnaît pas la capacité à transmettre des savoirs complexes; dans d'autres cas, on tente d'en dévaloriser certains en privilégiant par exemple la formation offerte à un autre ordre d'enseignement. À cela s'ajoutent les pressions que subissent des programmes par des organismes externes qui y ont des intérêts particuliers.

Cette défense doit aussi contrer les exigences d'uniformisation de l'assurance-qualité qui menacent la richesse et la diversité des approches. De même, la pression pour se conformer à des certifications et à des normes ainsi que la menace d'instaurer le processus d'habilitation – la capacité des cégeps à émettre eux-mêmes des diplômes – risquent de faire entrer les cégeps dans une ère de compétition, qui les éloignerait de leur mission première et qui pourrait affaiblir le réseau.

La réflexion sur la place des cégeps dans le système d'éducation québécois, c'est aussi la réaffirmation de l'importance de la présence des cégeps partout sur le territoire québécois et la prise en compte des réalités régionales, ce qui ne peut se faire sans un financement adéquat.

L'autonomie professionnelle

L'autonomie des enseignantes et des enseignants du collégial constitue un élément fondamental permettant d'assurer à la fois la collégialité et la qualité des cours. Cette autonomie, qui s'appuie sur notre expertise disciplinaire, doit devenir un enjeu des prochaines négociations.

En effet, bien que notre convention collective précise les prérogatives des départements et des comités de programme, il n'est pas rare que notre autonomie collective soit attaquée ou limitée. Au sein de la commission des études ou de la commission pédagogique, la légitimité et la représentativité syndicales sont sans cesse remises en question. Ces lieux d'exercice de notre profession constituent les principaux remparts qui préservent notre autonomie professionnelle et notre liberté académique.

Par ailleurs, le système d'assurance qualité que la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) veut imposer aux institutions collégiales — un système dont nous remettons en question la pertinence et la forme— représente un risque important pour l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants. Les nouveaux mécanismes d'évaluation de la

qualité ne doivent pas se substituer au rôle que jouent les départements et les comités de programme ni le limiter. Ces mécanismes ne doivent pas non plus alourdir ce rôle par le biais de nouvelles tâches bureaucratiques. De plus, les impératifs de l'approche par compétences et ceux de l'assurance qualité pourraient avoir pour effet de nous confiner au rôle absurde d'exécutantes et d'exécutants.

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) devrait aussi faire partie des enjeux de la prochaine négociation afin qu'y soit reconnue notre expertise disciplinaire et pédagogique.

Dans cette perspective, il nous semble primordial de maintenir et de renforcer la place et le rôle des enseignantes et des enseignants, non seulement dans les lieux et les instances liés à la pédagogie et à la gestion de programmes, mais plus généralement dans la gouvernance pédagogique. Il nous faut à cet égard préserver les acquis qui permettent aux enseignantes et aux enseignants de maintenir leur autonomie tant individuelle que collective, mais aussi voir la manière dont elle peut être élargie, dans une perspective de développement du réseau collégial.

La précarité

Depuis plusieurs années déjà, les cégeps font face à un problème de recrutement du personnel enseignant, tant au secteur préuniversitaire que technique. Les conditions dans lesquelles les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants sont engagés – engagement de dernière minute, salaires insuffisants – sont des facteurs qui expliquent des difficultés de recrutement. L'amélioration de ces conditions, et l'accès plus rapide à la permanence pourraient diminuer la précarité, tout en améliorant l'attractivité de la profession.

Par ailleurs, la question de la précarité est intimement liée aux conditions de travail des enseignantes et des enseignants à la formation continue. Les mutations qu'a subies la formation continue au cours des années en réponse aux besoins de formation diversifiés et de main-d'œuvre, ainsi que la multiplication des attestations d'études collégiales (AEC) et même de diplômes d'études collégiales (DEC) qui y sont offerts, ont eu une incidence sur le nombre de personnes qui y œuvrent et leurs conditions de travail. En effet, elles y sont moins bonnes qu'à l'enseignement régulier, et cela n'est pas étranger au statut de chargé de cours accordé à ces enseignantes et à ces enseignants. Ce statut prévoit que leur tâche se limite à la prestation de cours et à la correction. Or, ces enseignantes et les enseignants à la formation continue en font bien plus sans que cela ne soit ni reconnu, ni rémunéré : encadrement en dehors des heures de cours, participation à des rencontres pédagogiques et à des comités de programme, etc.

C'est pourquoi il est impératif de travailler à changer le statut de ces enseignantes et de ces enseignants pour permettre la reconnaissance de toutes les tâches réalisées dans le cadre du travail à la formation continue, pour assurer notamment une plus grande autonomie professionnelle à ces enseignantes et à ces enseignants, pour leur garantir une meilleure rémunération et diminuer la précarité. Il faut également travailler à une meilleure intégration de ces enseignants à la vie départementale et collégiale et améliorer les conditions d'étude des étudiantes et des étudiants.

Il faut donc améliorer les conditions de travail pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants et faciliter leur accession à la permanence, ce qui contribuera du même coup à

solutionner plusieurs problèmes de recrutement que vivent nos cégeps. De plus, l'intégration de la formation continue à l'enseignement régulier est une condition essentielle de l'amélioration des conditions de travail des enseignants qui y travaillent.

La tâche d'enseignement

Tout comme lors de la dernière ronde de négociation, la tâche constitue un enjeu. Certains irritants sont récurrents, comme la sollicitation constante des enseignantes et des enseignants à participer à certaines activités et la multiplication des tâches bureaucratiques. La proportion qu'elles occupent dans notre travail augmente sans cesse avec les années et alourdit considérablement notre tâche.

Cette situation a également l'effet pervers de rendre très difficile la conciliation vie personnelle-travail, parfois même au détriment de la santé. Par ailleurs, une saine conciliation passe par une réflexion sur l'organisation du travail, notamment l'aménagement de l'horaire.

Plus récemment, l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers a complexifié la tâche. Force est de constater que les ressources pour nous permettre de mettre en œuvre les accommodements nécessaires dans le cadre de notre tâche enseignante sont toujours absentes.

Il faut aussi réfléchir à la place de la recherche dans le cadre du développement et de la transmission du savoir en enseignement supérieur. Dans cette perspective, il faut nous pencher sur les moyens de baliser et d'améliorer les conditions dans lesquelles se fait cette recherche.

Enfin, la question de la mobilité internationale enseignante et étudiante soulève elle aussi plusieurs questions entre autres en ce qui a trait à la manière dont ces activités sont financées et intégrées à la tâche enseignante.

Le financement et les ressources

En octobre 2009, notre toute première demande était de rattacher le mode d'allocation des ressources à l'enseignement aux paramètres de la charge individuelle (CI). Cette demande est toujours pertinente, car il y a inadéquation entre les ressources reçues par les collèges et les besoins réels en enseignantes et en enseignants, ce qui génère un sous-financement chronique du réseau. La taille des groupes, les limites imposées par les locaux disponibles, les petites cohortes, la coordination de stages, sont autant de facteurs qui peuvent influencer les besoins d'un collègue.

Ce sous-financement est vécu de façon encore plus évidente par les cégeps en région, en proie à une baisse continue de l'effectif étudiant. Un effort considérable doit être fait pour consolider les programmes ayant des petites cohortes, nombreux en région, et pour leur attribuer les ressources adéquates afin que les enseignantes et les enseignants jouissent de conditions de travail adéquates et les étudiantes et les étudiants de conditions d'étude idéales.

Il faut donc revenir à un financement plus près des besoins réels, et cela doit s'accompagner d'une obligation de plus de transparence pour les cégeps, notamment dans les bilans d'utilisation et dans les projets de répartition.